

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DES 9 ET 10 OCTOBRE 2017

Point 4 de l'ordre du jour

Réponse du Conseil communal au postulat de Mme Isabelle Colliard demandant la mise à disposition dans les jardins de Sainte-Croix d'un espace d'échange pour les résidents et les habitants

1. Postulat

Le postulat de Mme Isabelle Colliard, au nom du groupe PS-Les Verts, a été déposé en séance du 10 octobre 2016.

Dans son intervention, Mme Isabelle Colliard relevait tout d'abord le succès rencontré par les Journées européennes du patrimoine des 10 et 11 septembre 2016 durant lesquelles la population bulloise avait eu l'occasion de découvrir les jardins historiques du centre-ville et leur projet de réhabilitation (projet des « Jardins de la cité »). Ces journées avaient également été marquées par la présentation de projets de jardins communautaires, tels que « Couleur jardin » de la Croix-Rouge fribourgeoise, « Le Jardin du Pissenlit » à la rue de la Sionge ou encore le verger haute-tige de La Tioleire.

A l'occasion de ces deux journées, la postulante avait pu sentir le vif intérêt des citoyens à pouvoir disposer de tels lieux de rencontre et de partage. Un tel engouement n'est pas à démontrer, soulignait-elle, en regard de ce que le projet « Le Jardin du Pissenlit » avait accompli en six mois. Toutefois, le terrain de la rue de la Sionge étant mis à disposition de l'association par son propriétaire – l'entreprise JPF – pour une durée indéterminée, elle se demandait si la Ville de Bulle était en mesure de proposer une alternative ou de compléter la demande accrue des citoyens.

Les jardins de Sainte-Croix étant propriété de la commune, Mme Isabelle Colliard demandait aux Autorités d'y mettre une parcelle à disposition de la population pour la création d'un tel espace collectif. Ainsi, ajoutait-elle, outre une réappropriation de l'espace public, une interaction avec les résidents de Sainte-Croix, les écoles et les citoyens pourrait être créée, tout en respectant la tranquillité des résidents en observant des horaires définis.

En séance du 12 décembre 2016, le Conseil général a décidé, par 39 OUI, 2 NON et 5 abstentions (46 membres présents), de transmettre ce postulat au Conseil communal.

2. Réponse du Conseil communal

En préambule, le Conseil communal tient à souligner qu'il est sensible à tout type de projet visant à renforcer la cohésion sociale et à encourager les liens intergénérationnels et interculturels. Concernant les parcs et jardins de la ville, l'Exécutif porte une attention particulière à l'attractivité de ces lieux de rencontre, à l'exemple des différents événements qui se sont tenus jusqu'ici au parc Saint-Paul et au parc du Cabalet et que la Ville de Bulle a soutenus.

Au cours du printemps 2017, la Ville de Bulle a mis une partie des jardins de l'ancien Institut Sainte-Croix à disposition du groupe de citoyens Demain la Gruyère – Les Incroyables Comestibles, qui souhaitait développer son projet de jardins communautaires, ainsi que de la Croix-Rouge fribourgeoise, à la recherche d'un emplacement à Bulle pour la relocalisation de son projet de jardins éducatifs « Couleur Jardin ». Cet espace leur a été mis à disposition de manière provisoire, uniquement pour la saison 2017, le temps que l'aménagement définitif des jardins soit réalisé.

Dans sa volonté de valoriser le vaste réseau de parcs et jardins de la ville ainsi que de concrétiser une première étape du projet des « Jardins de la cité » – mais aussi dans le prolongement de la transformation et de la rénovation du bâtiment de l'ancien Institut Sainte-Croix – le Conseil communal soumettra prochainement à l'approbation du Conseil général l'octroi d'un crédit pour l'étude et la réalisation des jardins de Sainte-Croix. A terme, ceux-ci deviendront un lieu de rencontre et d'échange. Le Conseil communal le souhaite vivement et mettra tout en œuvre pour que les citoyens s'y plaisent.

A l'avenir, la Ville de Bulle continuera de soutenir les projets de type jardins communautaires, en fonction des terrains disponibles ainsi que des garanties fournies par leurs initiateurs quant à l'entretien des parcelles qui pourraient leur être confiées. La mise à disposition d'espaces pour une activité de cette nature nécessite en effet des garanties d'organisation et d'entretien à donner par les bénéficiaires, sans lesquelles de tels lieux de rencontre et de partage ne sauraient vivre.

Le Conseil communal prie le Conseil général de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand